

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2012

Date de convocation : 03/09/2012

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Joseph FURGAL, Christian ADAM, Martial SCHWARTZ, Antoine PERSPICACE, Serge MEYER et Mmes Sonia MARCHETTO, Marie-Antoinette PHILIPP, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Nicole BOUSENDORFER, Mireille SOULIER

Membres absents excusés : MM. Raymond HOUDE et Martial SIMON

Le maire ouvre la séance à 19 h 30 et propose, ce qui est accepté à l'unanimité, de rajouter le point 16

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 08 juin 2012
- 2 Attribution de marchés :
 - A) Travaux de voirie
 - B) Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
 - C) Réfection de la robinetterie des douches aux vestiaires foot
 - D) Installation d'un ballon d'eau chaude 200 l, d'un lavabo et deux sèche mains électriques+modification de la bouche VMC dans l'espace kiné.
- 3 Mise en place de la participation pour l'assainissement collectif
- 4 Urbanisme : loi du 20 mars 2012
- 5 Terrain de Football :
 - A) Aménagement paysager
 - B) Escalier accès terrain de football
 - C) Acquisition d'un arroseur mobile
 - D) Acquisition de buts rabattables
- 6 Installation de deux radars dissuasifs
- 7 Comptabilité :
 - A) Virement de crédits BP M14 2012
 - B) Basculement des tarifs en euros-régularisation
 - C) Prise en charges de facture en section d'investissement
 - D) Régie de recette "photocopie"-adjonction d'encaissement
- 8 Réfection de l'installation de protection contre la foudre à l'Eglise : demande de subvention dans le cadre du PACTE 57 II"PATRIMOINE"
- 9 Ecoles :
 - A) Aménagement de la salle informatique
 - B) Crédits scolaires pour l'année 2012-2013
 - C) Repas à la cantine
- 10 Salle communale au complexe du presbytère :
 - A) Achat de mobilier et la vaisselle
 - B) Tarifs de location avec vaisselle+bris de vaisselles
- 11 Mairie :
 - A) Renouvellement contrat logiciels
 - B) Remplacement des PC au secrétariat

- 12 Associations : demandes de subvention
- 13 Renouvellement de la convention
- 14 Acquisition de terrain
- 15 Communauté d'Agglomération :
 - A) Rapport annuel du service de l'eau et de l'assainissement
 - B) Rapport annuel du service public d'élimination des déchets
- 16 Travaux de finition des trottoirs : reconstruction d'un mur
- 17 Divers :
 - A) Caritas : remboursement de la caution
 - B) Caritas : Attribution du logement au rez-de-chaussée
 - C) Concours des maisons fleuries 2012
 - D) Emplacement aire de jeux pour les 2-7ans
 - E) Terrain de tennis
 - F) Complexe de l'ancien presbytère : attribution de logement
 - G) Informations diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 08 juin 2012

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 08 juin 2012.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – ATTRIBUTION DE MARCHES

A) Travaux de voirie

Le Maire informe qu'un l'appel d'offre, avec le concours de la Direction Départementale des Territoires-délégation de Sarreguemines, maître d'œuvre, dans le cadre de la convention ATESAT, a été affiché le 18 juillet 2012 en mairie concernant les travaux de réfection de la couche de roulement rue de Chatellaillon, rue St Martin et parking rue de l'Eglise et construction de chaussée rue Ste Croix et impasse de Stiring.

Le dossier de consultation a été transmis à une dizaine d'entreprise et la date limite de remise des offres était fixée au 10 août 2012 à 12 heures.

La Commission d'appel d'offres et d'adjudication s'est réunie le 13 août 2012 pour procéder à l'ouverture des plis reçus et procéder à l'attribution du marché. Six entreprises ont répondu dans les délais impartis.

Après étude des offres présentées, la commission a décidé de retenir comme attributaire l'entreprise EUROVIA de Forbach et a proposé d'approuver le projet de marché correspondant pour un montant de 75 906.70 € HT soit 90 784.41 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de présentation,

- Approuve le choix fait par la commission d'attribution des marchés
- Considère que l'entreprise attributaire du marché présente toutes les qualités requises et a présenté le meilleur prix.
- Décide de faire réaliser les travaux
- Charge le Maire de la signature du marché ainsi que de toutes les pièces s'y rattachant.

B) Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le Maire informe qu'un l'appel d'offre, avec le concours de la Direction Départementale des Territoires-délégation de Sarreguemines, maître d'œuvre, dans le cadre de la convention ATESAT, a été affiché le 26 juillet 2012 en mairie concernant une mission de prestations intellectuelles pour l'élaboration d'un plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics en application de la loi du 11 février 2005.

Le dossier de consultation a été transmis à six d'entreprise et la date limite de remise des offres était fixée au 10 août 2012 à 12 heures.

La Commission d'appel d'offres et d'adjudication s'est réunie le 13 août 2012 pour procéder à l'ouverture des plis reçus et procéder à l'attribution du marché. Cinq entreprises ont répondu dans les délais impartis.

Après étude des offres présentées, la commission a décidé de retenir comme attributaire l'entreprise QUALICONSULT SECURITE de Vandoeuvre les Nancy et a proposé d'approuver le projet de marché correspondant pour un montant de 1 400 € HT soit 1 722.24 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de présentation,

- Approuve le choix fait par la commission d'attribution des marchés
- Considère que l'entreprise attributaire du marché présente toutes les qualités requises et a présenté le meilleur prix.
- Décide de faire réaliser les travaux
- Charge le Maire de la signature du marché ainsi que de toutes les pièces s'y rattachant.

C) Réfection de la robinetterie des douches aux vestiaires foot.

Le Maire soumet aux membres présents quatre propositions concernant la réfection de la robinetterie des douches aux vestiaires foot, à savoir :

- | | |
|----------------------|---------------|
| - SARL KLER Pierrot | 4 000.00 € HT |
| - SF CHAUFFAGE | 3 765.04 € HT |
| - SARL HOY Bertin | 3 446.00 € HT |
| - ATOUT CARREAU pour | 3 059.53 € HT |

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition faite par l'entreprise ATOUT CARREAU de Freyming-Merlebach pour un montant de 3 059.53 € HT.

Il charge M. le Maire de la signature du devis correspondant.

D) Installation d'un ballon d'eau chaude 200 l, d'un lavabo et deux sèche mains électriques+modification de la bouche VMC dans l'espace kiné.

Suite au changement d'affectation de l'espace initialement prévu pour la bibliothèque par un cabinet de kinésithérapeute, le maire informe de la nécessité d'installer d'un ballon d'eau chaude 200 l, d'un lavabo et de deux sèche-mains.

Après étude des propositions de prix réceptionnées, c'est l'entreprise HOY Bertin SARL de Spicheren qui a été retenu pour un montant de travaux de 2 053 € HT.

De plus, il y a également lieu de modifier la bouche VMC du local. Le montant des travaux s'élève à 495 € HT.

Le Conseil charge le Maire de la signature des devis correspondants.

3 – MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu l'article L1331/7 du code de la santé publique

Vu l'article 30 de la loi de finance rectificative n° 2012-354 du 14 mars 2012 a supprimé définitivement et à compter du 1^{er} juillet 2012, la participation de Raccordement à l'Egout (PRE).

le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité

décide d'instaurer la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif à compter du 1^{er} juillet 2012 avec maintien des tarifs votés par délibération du 05/10/2007 et du 25/11/2011 à savoir :

- a) Construction d'une maison individuelle d'habitation comportant 1 logement : 3 000 €, correspondant au montant de base et révisable chaque année ;
- b) Construction d'une maison individuelle d'habitation comportant 2 logements : le montant de base + 50 % pour le second logement ;
- c) Construction d'un immeuble ou collectif d'habitation : le montant de base + 50 % par logement supplémentaire créé ;
- d) Construction à usage autre qu'habitation nécessitant une évacuation des eaux usées vers le réseau public d'assainissement : le montant de base ;
- e) Extension d'une construction générant une augmentation des évacuations des eaux usées : 50 % du montant de base ;

4 – URBANISME : loi du 20 mars 2012

Le Maire informe le Conseil Municipal sur les nouvelles modalités et règlements qui prévoit une augmentation de 30 % de la constructibilité tant en volume qu'en surface et hauteur des bâtiments (loi du 20 mars 2012). La loi deviendra applicable après un délai de 9 mois sauf délibération contraire du conseil municipal. Cette modification remettrait en cause les règles adoptées en matière de C.O.S. (Coefficient d'Occupation des Sols) et d'emprises au sol, lors de la mise en place de notre P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Les modalités définitives nous seront communiquées par la Préfecture.

Le Conseil, décide, à l'unanimité, d'attendre les modalités définitives avant de se prononcer.

5 – TERRAIN DE FOOTBALL

A) Aménagement paysager

Le Maire rappelle que dans sa séance du 13 avril 2012, le Conseil était d'accord pour faire réaliser ces travaux et l'avait autorisé à passer commande.

Après étude des propositions de prix réceptionnées, c'est l'entreprise JARDIN DE L'EST de Forbach qui a été retenue pour un montant des travaux de 16 000 € HT.

Il informe que ces travaux sont terminés.

Le Conseil prend acte de ces informations.

B) Escalier accès terrain de football

Le Maire rappelle que dans sa séance du 13 avril 2012, le Conseil était d'accord pour faire réaliser ces travaux et l'avait autorisé à passer commande

Le montant des travaux s'élèvent à 8 134 € HT et qu'ils ont été réalisés par l'entreprise RAUSCHER d'ADAMSWILLER.

Il informe que ces travaux sont terminés.

Le Conseil prend acte de ces informations.

C) Acquisition d'un arroseur mobile

Suite à la rénovation de terrain de football, le maire informe de la nécessité d'acquérir un arroseur mobile.

Le montant de l'acquisition s'élève à 1 462 € HT

Le Conseil, à l'unanimité,

- est favorable à l'acquisition d'un arroseur mobile
- autorise le maire à signer le devis correspondant.

D) Acquisition de buts rabattables

Suite à la rénovation de terrain de football, le maire informe que les deux buts rabattables actuellement en place ne sont plus conformes.

La fourniture et pose de deux nouveaux buts s'élèvent à 2 876 € HT

Le Conseil, à l'unanimité,

- décide de remplacer les buts rabattables existants
- autorise le maire à signer le devis correspondant.

6 – INSTALLATION DE DEUX RADARS DISSUASIFS

Le Maire rappelle, que dans sa séance du 26 août 2011, le Conseil Municipal était d'accord pour la mise en place de deux radars dissuasifs aux deux entrées du village (rue de Behren et rue de Stiring).

Après études des propositions de prix réceptionnées, c'est la société I-CARE SARL de Lutterbach qui a été retenue pour un montant de travaux de 6 900 € HT auquel il faudra rajouter un supplément de 83,61 € HT pour l'inscription de la limitation de vitesse de 45 km /h au lieu des 50 km/h.

Le Conseil charge le Maire de la signature du devis correspondant.

7 – Comptabilité

A) Virement de crédits BP M14 2012

Afin de pouvoir assurer le paiement des travaux de réhabilitation du presbytère et l'aménagement paysager au terrain de football, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget primitif M14 de l'exercice 2012

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2313	19	<i>Aménagement du presbytère</i>	15 000.00
21	2128	12	<i>Autre agencement et aménagement</i>	5 000.00
			<i>Total</i>	20 000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
21	2151	27	<i>Réfection de voirie</i>	-20 000.00
			<i>Total</i>	-20 000.00

B) Basculement des tarifs en euros-régularisation

Le Maire informe les membres présents qu'aucune délibération n'a été prise pour le basculement des tarifs en euros pour :

- VEOLIA EAU concernant une redevance maint. Com. deux câbles et deux conduites
- Les taxis HAMANN concernant le droit de stationnement
- Le SITEK (Syndicat Intercommunal de Télédistribution d'Etzling-Kerbach) concernant le loyer et les charges

Cette régularisation est demandée par la Trésorerie.

Le Conseil, à l'unanimité, bascule les tarifs comme suit :

- VEOLIA EAU concernant une redevance maint. Com. deux câbles et deux conduites pour un montant annuel de 45.73 € (299.97 frs)
- Les taxis HAMAN concernant le droit de stationnement pour un montant annuel de 91.47 € (600 frs)
- Le SITEK (Syndicat Intercommunal de Télédistribution d'Etzling-Kerbach) concernant le loyer pour un montant annuel de 1,83 € (12 frs) et les charges pour un montant annuel de 912.87 € (5 988 frs).

C) Prise en charges de facture en section d'investissement

Le Conseil décide d'inscrire en investissement la dépense suivante :

- Facture de la société CAMIF COLLECTIVITE concernant l'acquisition d'un tableau triptyque pour l'école maternelle pour un montant de 465.61 € TTC.

D) Régie de recette "photocopie"-adjonction d'encaissement

Le Maire rappelle que, dans sa séance du 13 avril 2012, le Conseil a fixé les tarifs de location de la salle communale située au complexe de l'ancien presbytère.

Pour pouvoirs encaisser ces produits, le Conseil décide que les tarifs de location se rajoutent donc aux produits de la régie "photocopie" que le régisseur et son suppléant sont autorisés à encaisser.

Les moyens de paiements acceptés sont en numéraire ou par chèque.

8 – Réfection de l'installation de protection contre la foudre à l'Eglise : demande de subvention dans le cadre du PACTE 57 II "PATRIMOINE"

Le Maire soumet aux membres présents, le projet de réfection de l'installation de protection contre la foudre à l'Eglise.

Le montant des travaux avec l'option parafoudres types II aux cloches s'élèvent à 8 454.05 € HT.

Ce projet peut faire l'objet de l'octroi de la subvention auprès du Conseil Général de la Moselle au titre du Pacte 57 II "PATRIMOINE" à hauteur de 30 % du montant HT des travaux.

Le plan de financement s'établit comme suit

Coût des travaux 8 454.05 € HT soit 10 219.88 € TTC

Subvention du Conseil Général escomptée (30%)	2 536.22
Fons propres	<u>7 683.66</u>
	10 219.88

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de

- de solliciter la subvention au titre du Pacte 57 II "Patrimoine"
- de prendre en charge la différence
- faire réaliser les travaux de réfection de l'installation de protection contre la foudre à l'Eglise avec l'option parafoudres types II aux cloches par l'entreprise PROTIBAT de Mundolsheim pour un montant de 8 454.05 € HT.
- approuve le plan de financement
- charge M. le Maire de transmettre au Conseil Général les documents nécessaires pour l'octroi de cette subvention
- s'engage à ne pas effectuer les travaux avant la notification de la subvention.
- Autorise M. le Maire ou à défaut un adjoint de la signature du devis correspondant dès que l'autorisation de démarrage des travaux nous sera parvenue.

9 – ECOLES

A) Aménagement de la salle informatique

Le Maire rappelle, que dans sa séance du 26 août 2011, le Conseil Municipal était d'accord pour créer une salle informatique à l'école primaire.

Après étude des propositions de prix réceptionnées, les entreprises retenues sont :

- EGE de Stiring Wendel concernant les travaux d'électricité pour un montant de 4 075.88 € HT.
- EMMAÜS de Forbach concernant la fourniture et pose d'un réseau "SKOLELINUX" pour un montant de 4 250 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, charge le Maire de la signature des devis correspondants.

B) Crédits scolaires pour l'année 2012-2013

Le Maire rappelle que :

- En 2005, le Conseil a accepté la procédure des crédits scolaires sous la formule d'une mise à disposition d'une ligne budgétaire aux enseignants et que les crédits non utilisés seront reportés d'une année à l'autre.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 22 € par élève pour la nouvelle année scolaire 2012-2013.

Il décide également d'allouer la somme de 3 € par élève pour les frais de fonctionnement liés à la direction du groupe scolaire.

C) Repas à la cantine

Le Maire donne la parole à Mme MARCHETTO, adjointe au maire chargé des affaires scolaires, qui informe les membres présents que suite à plusieurs réclamations de parents d'élève, il a été mis fin au contrat de fourniture de repas livrés par LA TOQUE MOSELLANE de Diebling.

Après consultation d'autres prestataires, c'est l'entreprise "Les marmites de Cathy" de Schoeneck qui a été retenue pour la fourniture des repas à la cantine pour un montant de 4.25 € HT/repas. Ce prix est révisé automatiquement 1 fois par an le 1^{er} octobre de chaque année civile.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat de fourniture de repas livrés correspondant.

10 – Salle communale au complexe du presbytère

A) Achat du mobilier et la vaisselle

Le Maire donne la parole à Mme MARCHETTO, qui présente au Conseil le mobilier et la vaisselle, qui sont en commande, pour l'aménagement de la salle communal au complexe du presbytère 2a rue des Champs.

B) Tarifs de location avec vaisselle+ bris de vaisselles

Le maire donne la parole à Madame MARCHETTO qui propose au Conseil de demander un supplément sur le coût de la location de la salle pour la vaisselle.

Après délibération, le Conseil, décide

- de ne pas demander de supplément lors de la location de la salle pour la vaisselle
- en cas de bris de vaisselle de facturer au prix coutant la vaisselle cassée.

Le tarif du bris de vaisselle sera intégré aux produits que le régisseur ou son suppléant sont autorisés à encaisser dans la régie "photocopies".

11 – MAIRIE

A) Renouvellement contrat logiciels

Le Maire informe le Conseil que le contrat de maintenance des logiciels, utilisés par le service administratif, souscrit auprès de JVS MAIRISTEM, arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Un contrat de renouvellement est arrivé qui débutera le 01 janvier 2013 pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 2 986 € HT.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des termes du contrat, décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat et autorise le Maire à le signer.

B) Remplacement des PC au secrétariat

Le Maire informe que les deux ordinateurs du secrétariat sont arrivés en fin de vie. Il serait judicieux de procéder à leur remplacement.

Il soumet trois propositions :

POINT SOFT	2 189.61 € HT
PC SELECT	2 618.78 € HT
JVS MAIRISTEM	1 758.00 € HT

Le Conseil, après avoir pris connaissance des différentes offres, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition faite par JVS MAIRISTEM pour un montant de 1 758 € HT et de retenir également la proposition pour la maintenance du matériel et des logiciels pour un montant annuel de 248.76 € HT.

Il charge M. le Maire de la signature du devis correspondant.

12- ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire donne lecture de

- a) la lettre de Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie centre équestre de Merlebach le 29 juin de 25 enfants de la maternelle.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 6 € par enfants participants. Cette somme sera versée sur le compte de l'OCCE.

- b) La demande faite par Mme la Présidente de l'Association Aide et Partage de Spicheren.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 100 €.

- c) La demande faite par l'Association Emmaüs de Forbach.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 50 €.

- d) Des demandes émanant de l'association " MASANA", du Secours Populaires Français

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable aux deux demandes

- e) la lettre de Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie au zoo d'Amnéville du 30 avril 2012 de 23 enfants de la maternelle.

Il rappelle que, dans sa séance du 08 juin 2012, le Conseil avait décidé de prendre en charge les frais de transport qui s'élevait à 196.83 € concernant la sortie au zoo d'Amnéville qui a eu lieu le 30/04/2012 pour 23 enfants de la maternelle.

Après renseignement pris, il s'avère que cette sortie a été organisée avec l'école du centre à Forbach et que l'intégralité des frais a déjà été payée.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 196.83 €. Cette somme sera versée sur le compte de l'OCCE.

- f) Le Conseil décide d'allouer la somme de 100 € à l'Association du Personnel Communal.

13 – Renouvellement de la convention

Le Maire donne lecture de la nouvelle convention relative à l'organisation de l'agence postale communale.

En contre partie des prestations fournies par la commune, La Poste s'engage à verser une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle revalorisée chaque année au 1^{er} janvier en fonction du dernier indice des prix de la consommation (tabac inclus).

La durée du contrat est de 3 ans.

Au 1^{er} janvier 2012, l'indemnité est de 972 €.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les conditions stipulées dans la convention qui prendra effet au 20 janvier 2012 et charge M. le Maire de sa signature.

14 – Acquisition de terrain

Le Maire informe les membres présents avoir été contacté par M. GREFF Jean-Marie qui souhaite vendre à la Commune le terrain suivant :

- section 17 n° 82 lieudit "CHAUSSEE LAND" pour une contenance de 10 ares 97

Le Conseil, après avoir pris connaissance, de la situation du terrain, à l'unanimité,

- décide d'acquérir ce terrain
- propose pour le terrain section 17 n° 82 lieudit "CHAUSSEE LAND" d'une contenance de 10 ares 97 le somme de 300 €
- Les frais notariaux sont pris en charge par la Commune
- Charge le Maire de notifier la décision du Conseil au propriétaire
- Charge le Maire ou à défaut un adjoint de la signature de l'acte notarié.

15 – Communauté d'Agglomération

A) Rapport annuel du service de l'eau et de l'assainissement

Le maire présente aux conseillers :

- 1) Le rapport établi par la Communauté d'Agglomération sur le prix de l'eau et la qualité du service pour l'exercice 2011 service public assuré par Veolia suivant le contrat signé le 20 juillet 2010 pour une durée de 12 ans à compter du 01 septembre 2010, l'affermage du réseau d'eau potable
- 2) Le rapport établi par la Communauté d'Agglomération sur le prix de l'assainissement et la qualité du service pour l'exercice 2011, service public assuré par Veolia Eau suivant un contrat d'affermage signé à partir du 01 mai 2005 portant à la fois sur les collecteurs et ouvrages communautaires, les branchements du Technopole ainsi que la STEP de Kerbach. Ce contrat d'une durée de 12 ans a succédé aux contrats d'exploitation confiés à France Assainissement.

Le Conseil prend acte des différentes informations.

B) Rapport annuel du service public d'élimination des déchets

Le Maire présente aux conseillers le rapport établi par la Communauté d'Agglomération sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2011.

Le Conseil prend acte des différentes informations.

16 – Travaux de finition des trottoirs : reconstruction d'un mur

Le Maire fait part que lors des travaux de finitions des trottoirs, il a fallu détruire le mur de clôture de l'immeuble sis au 22 rue de Stiring appartenant à M. MARCHAND Joseph.

Après discussions avec ce dernier, M. MARCHAND accepte de participer à la réfection de son mur de clôture à hauteur de 3 600 € TTC.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

- accepte la participation à hauteur de 3 600 € TTC de M. MARCHAND pour la réfection de son mur de clôture
- charge le service de comptabilité d'établir le titre de recette pour le recouvrement de cette participation.

17-DIVERS

A) Caritas : Remboursement de la caution

Le Maire informe que M. KOCH David et Mme BIEGEL Clémentine ont résilié le bail du logement du rez-de-chaussée au Caritas. Aucun dommage n'est à signaler et que par conséquent le remboursement de la somme de 300 € correspondant au dépôt de garantie peut avoir lieu.

Le Conseil, à l'unanimité, décide le remboursement de la caution versée après décompte des charges et loyers dus.

B) Caritas : Attribution du logement au rez-de-chaussée

Le Maire informe que le logement du rez-de-chaussée dans l'immeuble Caritas, qu'occupaient M. KOCH David et Mme BIEGEL Clémentine, est vacant depuis le 01 septembre 2012.

Une demande de location pour ce logement a été faite par M. HAMANN Arnaud pour le 15 septembre 2012.

Il a été attribué à M. HAMANN pour un loyer mensuel de 306 € et un acompte sur charges mensuel de 40 €. Les parents se portent caution et un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer a été versé.

Le Conseil prend acte de cette information.

C) Concours des maisons fleuries 2012

Le Maire donne la parole à Mme Marchetto, adjointe au maire, chargée de l'organisation du concours des maisons fleuries 2012

Mme MARCHETTO informe que le jury s'est réuni et a choisi dix lauréats

De plus, elle souhaite avec l'accord du Conseil, attribuer à titre exceptionnel un prix spécial à deux habitations hors concours.

Le Conseil, après délibération, décide, à l'unanimité,

- de décerner un prix spécial à deux lauréats hors concours
- d'attribuer à l'ensemble des lauréats un arrangement floral et un bon d'achat de 20 €.

D) Emplacement aire de jeux pour les 2-7 ans

Le maire propose de déplacer l'aire de jeux, initialement prévue derrière le presbytère, sur le terrain situé angle rue de la Montée-rue de Lorraine qui appartient à la commune.

Le Conseil, demande que la commission des travaux se réunisse au terrain angle rue de la Montée-rue de Lorraine pour juger de la faisabilité de l'opération.

E) Terrain de tennis

Le Maire informe avoir pris contact avec la Société Gotec, pour l'organisation avec toute les parties (la Commune, la Société GOTEK et le Tennis Club) d'une réunion fin septembre ou début octobre 2012, conformément à un accord entre les parties lors de la réunion du 15 mars 2012 pour visualiser et tester la qualité du revêtement avec éventuellement un match.

Au vu des résultats constatés lors de cette réunion et dans le cas du désaccord par le Tennis Club sur la qualité du revêtement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande, dans le cadre de la garantie décennale, le remplacement complet de ce revêtement.

En plus, le Conseil réitère son accord au maire pour que ce dernier prenne d'ors et déjà contact avec un avocat pour une étude du dossier en vue d'un conseil juridique.

Dans le cas d'un refus du fournisseur de procéder au remplacement complet du gazon synthétique, le Conseil Municipal

- charge M. le Maire de prendre toutes les dispositions pour poursuivre le fournisseur en justice,
- autorise M. le Maire à signer les différents documents liés à la procédure judiciaire.

F) Complexe de l'ancien presbytère : attribution de logement

Le Maire informe que M. FUCHS Gilles a quitté le logement n°2 porte de droite qu'il occupait au complexe du presbytère 2a rue de Champs le 31 juillet 2012.

Suite à la parution dans deux journaux d'annonce immobilière, plusieurs personnes ont fait une demande pour visiter le logement.

Il demande au Conseil l'autorisation de signer tous les documents se référant à la location avec la personne souhaitant louer ce logement et présentant toutes les garanties pour être locataire et de fixer le montant du loyer mensuel ainsi que l'acompte sur charges mensuel.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- Fixe le loyer mensuel à 390 € et l'acompte mensuel sur charge à 35 €
- Autorise M. le Maire à choisir la personne la plus apte à occuper ce logement n°2 porte de droite
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents se référant à la location.

De plus, le locataire devra verser un dépôt de garantie de 390 € correspondant à un mois de loyer

G) Informations diverses

Le Maire fait part :

- 1°) de l'opération des Brioches de l'Amitié qui aura lieu le samedi 13 octobre 2012

Le Conseil désigne M. MEYER Fabrice, adjoint au maire, responsable de l'opération au sein de la Commune et le charge d'organiser la matinée de collecte.

- 2°) des remerciements de l'Amicale des Portes Drapeaux Anciens combattants et Militaires Français de Forbach Moselle est pour la subvention que nous leur avons alloué

Le Conseil prend acte de cette information

- 3°) des remerciements de M. Pierre LANG, maire de Freyming-Merlebach et ancien député

Le Conseil prend acte de cette information

4°) de réfléchir sur la date d'inauguration en 2013 des terrains de foot et tennis ainsi que du complexe de l'ancien presbytère

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance à 22 h 30.
17 délibérations numérotées de 1 à 17 ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN

M. Fabrice MEYER

M. Joseph FURGAL

M. Christian ADAM

M. Martial SCHWARTZ

M. Antoine PERSPICACE

M. Serge MEYER

Mme Sonia MARCHETTO

Mme Marie-Antoinette PHILIPP

Mme Martine DOMITAR

Mme Monique LEGUILLON

Mme Nicole BOUSENDORFER

Mme Mireille SOULIER